



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

BURUNDI

Des citoyens dénoncent « de prétendus élus égoïstes
inaptes à défendre les intérêts des citoyens »

*Rapport sur la gouvernance et les droits
socio- économiques au Burundi*

octobre 2018

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
0. INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES.....	2
II. LE DROIT A L'EDUCATION : DES VIOLENCES, DES MANQUEMENTS ET DES MAGOUILLES A L'ECOLE.....	12
III.DROIT A LA SANTE : DETOURNEMENTS ET MAUVAISE GESTION DU SECTEUR.....	16
IV. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT.....	19
V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	24
Au gouvernement et aux institutions étatiques du Burundi :	24
A l'EAC, UA et ONU :	24
A la CPI :.....	24

0. INTRODUCTION

La situation des droits socio-économiques et de la gouvernance au Burundi ne cesse de se détériorer et les faits sur terrain le prouvent à suffisance. Le contexte socio-politique est caractérisé par des violations graves des droits et libertés fondamentaux de l'être humain. Le rapport met en exergue des cas illustratifs de ces violations des droits de l'homme. Au moins 24 cas d'arrestations arbitraires, 5 cas d'arrestations et de disparitions forcées dont des rapatriés, 9 cas de tortures, 9 cas d'assassinats et au moins 4 cas d'attaques armées dont celle qui a ciblé l'administrateur communal de Busoni. Dans ce premier chapitre relatif au contexte socio-politique et économique, nous évoquons des cas d'insécurité grandissante surtout dans les provinces Cibitoke, Buzanza et Bujumbura, des cas d'Imbonerakure qui sèment le désordre partout dans le pays, des cas de demandes incessantes de contributions forcées ainsi que des cas de contrefaçon impliquant des autorités publiques en province Makamba.

Au chapitre deux qui concerne le droit à l'éducation, nous relevons entre autres cas ceux d'un écolier mort suite aux bastonnades de son enseignant et d'un directeur d'internat tabassé par des cuisiniers sur ordre d'un directeur d'école, des renvois abusifs pour cause de non-paiement des contributions aux élections de 2020, des manquements et magouilles attribués aux gestionnaires des écoles sans oublier les contraintes de paiements des montants excessifs aux parents pour financer les écoles.

Le chapitre trois aborde le secteur de la santé. Il relate notamment les cas de détournements de primes de l'OMS offertes aux infirmiers affectés aux sites de prise en charge contre l'Ebola, la mauvaise gestion des structures de soins avec des impacts sur les conditions de travail dans le secteur, des vols de médicaments et du matériel de soins, des injustices et une politisation à outrance du secteur de la santé, une médecine légalisée et dangereuse contre les maladies chroniques.

Le dernier chapitre relate d'autres faits de mauvaise gouvernance notamment des conséquences liées à la mesure de suspension des ONGs étrangères surtout dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'assistance aux vulnérables dont les femmes allaitantes et enceintes, sans oublier l'accès à des semences et des engrais chimiques. Nous décrivons aussi des faits de détournement des fonds publics, des malversations et détournements des indemnités attribuées à des victimes d'expropriations des terres minières en commune Mabayi. Dans ce domaine de la gouvernance, des citoyens de la province Musinga dénoncent entre autres « *des prétendus élus égoïstes inaptes à défendre les intérêts des citoyens* »

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES DEFAVORABLE A LA SURVIE ECONOMIQUE DES MENAGES

Des miliciens Imbonerakure, des agents de l'administration territoriale et le parti CNDD-FDD au pouvoir quadrillent le pays et font la chasse aux opposants politiques déclarés ou présumés. Des crimes sont quotidiennement commis au vu et au su de tout le monde. Entre temps, le régime de Bujumbura déclare officiellement que la paix règne dans le pays et que tout va dans le meilleur des mondes. Pourtant, le peuple burundais s'inquiète des morts, des blessés, des tortures, des arrestations et emprisonnements, des vols, des armes, des machettes et gourdins, des entraînements paramilitaires, des injustices de tout acabit, des attaques armées aux multiples victimes, des incendies, etc. Les faits sont légion. Nous en retenons, dans les lignes qui suivent, quelques cas illustratifs enregistrés dans au moins 15 provinces du pays, comme nous le faisons depuis 2017.

(1) En province Cibitoke, le chef de colline Mparambo I située en commune Rugombo a arrêté en date du 5 octobre 2018, le nommé Onesphore Niyonzima natif de la colline Nyabisindu, commune et province Cankuzo, et l'a conduit directement au cachot du service national des renseignements à Cibitoke. Selon des informations recueillies auprès des agents du SNR, la victime âgée de 24 ans était accusée de venir de la République rwandaise voisine et le chef de colline le soupçonnait d'être un candidat à la formation militaire qui, selon, lui se fait dans ce pays. Cette même source nous affirme que le jeune homme a passé une nuit de cauchemar sous des séances atroces de torture. En état critique, il a été embarqué dans un véhicule plaque D 3981 A du chef provincial du SNR Venant Miburo à destination inconnue jusqu'à ce jour.

Dans cette même province, trois personnes dont deux rwandais (Callixte Mpozenzi et Juvénal Mundane) et un burundais membre de la coalition Amizero y'Abarundi, (Fabien Ngerageze) ont été enlevées sur la colline Rusenda, commune Bukinanyana l'après-midi du 25 octobre 2018 par le responsable provincial du service national des renseignements, accusées de collaborer avec des groupes armés au Rwanda. On les a toutes embarquées ligotées dans le véhicule de ce responsable du SNR à Cibitoke, plaque D3981A. « *Le véhicule a pris la direction de Kayanza. Nous avons peur qu'on leur ait fait du mal* », alerte un des voisins des victimes. Les habitants de cette localité précisent que ces deux rwandais venaient de passer plus de 30 ans sur cette colline et s'étaient mariés à des burundaises. Contacté, le responsable du SNR à Cibitoke ne nie pas cette triple arrestation mais dit d'attendre les enquêtes.

Des jeunes Imbonerakure ont tabassé le 20 octobre 2018 sur la transversale 1, colline Nyamitanga, commune Buganda, le nommé Frédéric Ndayizeye, membre de la coalition Amizero y'Abarundi. Le crime a été commis en présence du commissaire communal de Buganda. La victime était accusée de collaborer avec les groupes terroristes qui ont attaqué à partir de la République démocratique du Congo dans la nuit du 19 au 20 octobre 2018, la position militaire se trouvant à la frontière de la commune Gatumba. En état critique, elle avait été évacuée dans un centre de santé locale où elle subissait des soins.

Des informations sur place nous indiquent que l'ordre d'arrêter tous les membres de l'opposition a été donné par les forces de sécurité. « *Nous sommes obligés de quitter cet endroit car on nous menace à cause de notre appartenance politique* » se lamente un des membres de l'opposition en colère.

Un des administratifs à la base de cette localité parle d'une intolérance politique et regrette que des innocents soient victimes de suspicion. Contacté, le commissaire communal de Buganda nie ces allégations mais demande aux victimes de porter plainte à la justice contre ces jeunes Imbonerakure.

Trois personnes dont une femme et son enfant d'une année et demie et un autre de 13 ans ont été tués et un homme grièvement blessé dans la nuit du 8 octobre 2018 sur la colline Camakombe, zone Ruziba, commune Mugina province Cibitoke. Les auteurs de ce crime ne sont pas encore identifiés. Deux de ces gens sont morts fusillés sur le champ et un enfant est mort en cours de route vers l'hôpital de Bujumbura. Des autorités administratives et sécuritaires pointent du doigt « des terroristes en provenance de la République rwandaise » sans donner des preuves de ces accusations.

Des personnes armées de gourdins et de machettes ont attaqué dans la nuit du 17 octobre 2018 la famille du nommé Barnabé Ndegeya résidant sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke. Elles ont grièvement blessé sa vache par des coups de machettes après avoir constaté que leur victime n'avait pas passée la nuit à domicile. Selon des sources policières, Ndegeya est accusé de sorcellerie. « *On m'avait averti que d'un moment à l'autre, je pouvais être tué et j'ai esquivé un peu* », explique cet homme visiblement fâché et traumatisé. Des Imbonerakure sont soupçonnés être derrière cette criminalité.

Toujours dans cette province de Cibitoke, les militaires et la police anti-émeutes accompagnés de jeunes Imbonerakure et des miliciens Interahamwe font des patrouilles jour et nuit, armés jusqu'aux dents, au bord de la rivière Ruhwa, frontalière avec le Rwanda, précisément sur les collines de Ruhwa, commune Rugombo et Ruce, Amakombe en commune Mugina. Selon les informations recueillies sur place, ils attendent des ennemis qui attaqueraient à partir de ce pays voisin que le régime burundais redoute tant. « *Je ne passe plus la nuit chez moi suite à ces éléments armés* », précise un habitant de Ruce. « *La nuit, les jeunes du parti au pouvoir circulent avec des armes et traumatisent des personnes qu'ils soupçonnent d'être des opposants politiques* », se lamente un des administratifs de cet endroit. Ces hommes armés chargés de la sécurité de la localité ont instauré un couvre-feu qui commence à partir de 20 heures. Celui qui se promène au-delà de ce temps est considéré comme un ennemi.

Quatre militaires sont morts et six autres grièvement blessés dans la nuit du 20 octobre 2018, au cours d'une attaque perpétrée sur une position militaire se trouvant à côté du centre de santé sur la transversale 3, colline Nyamitanga, zone Ndava commune Buganda province Cibitoke. Selon une source administrative à la base, des crépitements d'armes lourdes ont retenti vers 1 heure sur cette position militaire. La même source parle de deux tantes militaires brûlés et d'une mosquée qui a été touchée par des balles. « *Nous avons passé une nuit blanche suite à cette attaque* », explique un des habitants rencontrés sur place visiblement traumatisé. Contacté, le commandant de la première région militaire reconnaît l'attaque et dit qu'il y a eu même des militaires blessés. « *C'était un groupe armé en provenance de la République Démocratique du Congo qui est passé sur la rivière Rusizi et qui a eu des confrontations avec nos forces* » indique cet officier supérieur.

Deux corps décapités déjà en décomposition ont été retrouvés le 26 octobre 2018 dans la forêt se trouvant sur la colline Mirundi, zone Masango, en commune Bukinanyana, province Cibitoke. Des sources militaires disent avoir été alertées par des passants qui ont vu deux cadavres de jeunes gens ligotés et décapités. « *Nos chefs nous ont demandé de quitter le lieu et nous avons vu arriver le chef de zone Masango qui a fait enterrer les cadavres* », indique un des militaires sous couvert d'anonymat. Contacté l'administrateur communal, Jean Bosco Hategekimana confirme cette information et dit qu'il a donné l'ordre d'enterrer ces cadavres pour éviter la contagion des maladies qui proviendraient de la décomposition de ces corps.

Un autre fait d'insécurité qui a caractérisé la province Cibitoke, c'est la mobilisation des citoyens pour aider les services de sécurité à veiller aux côtés d'eux. Les hommes de la transversale 9 et 10, colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke ont passé toute la nuit du 29 octobre 2018 aux côtés des jeunes Imbonerakure et militaires au bord de la rivière Rusizi, frontière avec la République démocratique du Congo, pour « traquer l'ennemi ». Ces citoyens se lamentent d'avoir passé une nuit de ronde nocturne au moment où le régime ne cesse de déclarer que le pays est en paix. « *Les militaires nous ont dit de ne pas dormir car les rebelles ne sont pas loin de notre colline* », s'inquiète un des habitants contactés. Un membre du parti d'opposition précise qu'il va déménager de cet endroit avec toute sa famille car il craint pour sa sécurité. « *On nous oblige d'aller faire cette ronde au bord de la rivière Rusizi. Moi, en tant qu'opposant politique, je vois qu'il y a quelque chose qui est caché derrière. Un jour, ils nous jeteront dans cette rivière* ». Béatrice Kaderi, administrateur communale de Rugombo explique que la sécurité est une affaire de tous. Selon elle, la population doit comprendre que la sécurité incombe à tout le monde.

Signalons aussi que des militaires burundais en compagnie des jeunes Imbonerakure en tenues militaires et des hommes parlant le kinyarwanda munis des armes lourdes ont traversé, en date du 30 octobre 2018, de 18 heures à 19 heures, la transversale 4, zone Gasenyi, commune Buganda province Cibitoke. Selon des sources militaires, l'objectif était de se rendre en RDC pour traquer des groupes rebelles burundais se trouvant dans ce pays. « *Nous avons voulu traverser la nuit pour ne pas trop alerter la population* », indique un officier militaire sous couvert d'anonymat.

(2)En Mairie de Bujumbura, des jeunes Imbonerakure de la zone Musaga ont passé au moins deux semaines de ce mois d'octobre 2018 à faire un recensement des partis politiques auxquels appartiennent les habitants de cette zone et à exiger des contributions forcées soi-disant pour la construction d'une permanence du CNDD-FDD en Mairie de Bujumbura. De ménage en ménage, des habitants ont été contraints d'affirmer faussement qu'ils étaient membres du CNDD-FDD par peur d'être la cible des violences de la part de ces violeurs de domicile. Les fonctionnaires et les commerçants devraient payer 1000FBU tandis que les chômeurs et les cultivateurs payaient systématiquement 500FBU.

Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans un caniveau à la 7^{ème} avenue de la zone Bwiza, en commune urbaine de Mukaza, en date du 12 octobre 2018. La victime Ndayikengurukiye Christophe était connue dans ce quartier pour son métier de plombier.

Il avait passé le soir de la veille dans un bar appelé 5/5 situé à la 4^{ème} avenue de la même zone de Bwiza partageant un verre avec d'autres personnes. Le corps de la victime ne présentait aucune blessure, visiblement le plombier avait été étranglé.

En date du 12 octobre 2018, des policiers commandés par le chef de poste de police de la zone Ngagara avaient ceinturé le domicile du député Fabien Banciryano pour lui interdire la tenue d'un point de presse qu'il avait organisé. Personne n'avait le droit ni d'entrer ni de sortir du domicile de ce député. Il avait pourtant fini par dénoncer la situation de certains prisonniers qui restent injustement sous les verrous. « *Il y a des détenus qui ont purgé leurs peines, d'autres ont été graciés par le président de la République sans oublier ceux qui ont été acquittés mais qui croupissent toujours dans les prisons* », a-t-il déclaré aux medias après le départ des policiers.

Il a eu le soin de signaler aux medias qu'il y a plus de 400 dossiers de prisonniers détenus illégalement à la prison centrale de Mpimba et qu'il y en a même qui n'ont pas de dossiers et qui ne se sont jamais présentés devant un juge alors qu'ils viennent de passer plus de 2 ans dans les prisons.

Dans la nuit du 19 octobre 2018, des Imbonerakure en mission dans la prison de Mpimba ont tabassé le colonel Kadende détenu depuis trois ans dans différentes prisons du pays. La victime a par après été placé dans une cellule correctionnelle sur ordre de la direction de cette prison. Des sources sur place affirment que ce colonel n'est pas un détenu comme d'autres puisque la direction de la prison centrale de Mpimba le fait surveiller par au moins quatre codétenus du parti CNDD-FDD. Aucun membre de sa famille n'a été autorisé de lui rendre visite et la victime n'a pas eu droit à des soins de santé. Arrêté le 5 novembre 2015, il est accusé de détention illégale d'armes.

Un militaire du nom de Lucien Ntakirutimna est porté disparu depuis le 7 octobre 2018. Des informations recueillies disent qu'il avait répondu à un coup de téléphone d'un ami du nom de Hakizimana Pascal, alias Nyangoma, lui aussi militaire. La victime avait rejoint ce dernier en zone urbaine de Nyakabiga et depuis sa famille ne l'a plus revu. Sa famille reçoit des menaces par téléphone lui demandant de cesser de parler de cette disparition. Des éléments du SNR circulent aux alentours de son habitation pour la surveiller et sans doute lui faire peur. Lucien Ntakirutimana habitait au quartier Gikoto, zone Musaga, en commune Muha.

(3)En province Muyinga, des jeunes Imbonerakure de la Commune Muyinga ont agressé des militants du parti Sahwanya FRODEBU – Nyakuri. La scène se passe le dimanche 7 octobre 2018 à l'endroit communément appelé « Kukabasazi », précisément sur la colline Mukoni, non loin du terrain de football en face du quartier dénommé « quartier CNDD ». Alors que les chrétiens catholiques étaient en pleine messe dominicale, une équipe de jeunes Imbonerakure, dirigée par un certain Rufyiri s'est arrogée le droit de descendre le drapeau du parti Sahwanya FRODEBU Nyakuri dirigé par l'opposant politique Jean Minani, en exile. Ils l'ont déchiré au vu et au su de tous les curieux et passants. Des témoins disent avoir été irrités par la brutalité, l'humiliation, la maladresse verbale et physique qui ont caractérisé cet acte de barbarie.

A l'origine de cette agression politique, les militants du parti humilié avaient pris la décision de déménager de leur ancienne permanence sans l'aval des militants du parti présidentiel CNDD

– FDD. Selon le chef de colline Mukoni prénommé Martin contacté, « *l'acte posé par les jeunes Imbonerakure s'inscrit dans le cadre de faire un clin d'œil aux irréductibles. Tout ce que l'on doit savoir, au Burundi, actuellement, il n'y a qu'un seul et unique parti, voulant dire le parti au pouvoir CNDD – FDD, les autres partis politiques même agréés sont réduits aux simples accompagnateurs qui doivent tout simplement se taire, sinon ils seront sévèrement châtiés* ». Après avoir eu écho de cet incident politique, le gouverneur de province, Aline Manirabarusha, qui était à la messe, a dû interrompre momentanément la prière pour se rendre au lieu de l'incident. Curieusement, les fautifs n'ont pas été inquiétés.

(4) En province Bubanza, des habitants du chef-lieu de la commune Gihanga qui étaient dans un bistrot à 21 h20 minutes ont été torturés dans la nuit du 25 octobre 2018 par des Imbonerakure et des policiers qui les accusaient d'avoir violé le couvre-feu instauré depuis au moins deux mois. Les victimes Nestor, représentant les commerçants à Gihanga, Félix Batungwanayo, professeur à l'ITAB Gihanga, Manirambona Etienne, un certain Fabrice, un serveur de bistrot et J Claude le propriétaire ont vu l'irruption d'une dizaine de policiers dans le bistrot qui les ont tabassés, poussés sur la route et jetés brutalement dans le pick up de la police puis conduits au cachot. Elles ont été relâchées le lendemain vers 5 h du matin sur ordre du chef de police de la région ouest qui a recommandé que les victimes sortent du cachot pour aller se faire soigner.

Un agent du bureau d'État civil, membre du parti UPRONA, Samson Gahungua, a été arrêté le 13 octobre 2018 par la police et conduit directement au cachot du commissariat de police en commune Gihanga. La victime était en pleine cérémonie du 57^{ème} anniversaire de l'assassinat du prince Louis Rwagasore. Elle a été accusée d'avoir dans son téléphone portable un message qui pouvait perturber la sécurité dans cette commune, selon l'autorité communale. Le message dont il est question n'aurait jamais été révélé par ses détracteurs, selon des sources proches de sa famille.

(5) En province Cankuzo, un rapatrié du nom de Magorwa Sylvain qui venait de rentrer du Camp de Nduta en Tanzanie est porté disparu depuis le premier octobre 2018. La victime venait de passer deux jours chez elle sur la colline Munzenze, commune Mishiha. Selon des témoins, c'est l'administrateur communal, Anaclet Bizimana, qui a ordonné son arrestation. Le chef de zone Munzenze en collaboration avec d'autres Imbonerakure l'ont ainsi arrêté, torturé et l'ont ensuite conduit dans un lieu inconnu. Ancien membre du CNDD-FDD, Magorwa Sylvain avait quitté le CNDD-FDD et avait adhéré au FNL d'Agathon Rwasa avant d'abandonner ses études au Lycée Muyaga et de fuir le pays suite aux menaces de mort qu'il recevait régulièrement.

Dans cette même province, six Imbonerakure ont été engagés pour garder le parc national de la Ruvubu et ont eu la mission de collecter, par tous les moyens de l'argent, selon d'autres Imbonerakure contactés. Ainsi en date du 16 octobre 2018, ils ont saisi plus 70 vaches qui broutaient autour de ce parc et ont imposé un montant total de 3.500.000FBU à leurs propriétaires, soit 50.000FBU par vache. Selon Barinakandi Severin, nouveau représentant des Imbonerakure en commune Kigamba, cette sanction est applicable avec rigueur pour bannir à jamais ce comportement des éleveurs Tutsi qui font brouter leurs vaches dans des espaces protégés. Néanmoins, les éleveurs disent que leurs vaches n'étaient pas à l'intérieur du parc et que même s'ils paient cet argent, ils ne reçoivent pas de quittances. La population dénonce une

manière d'autofinancement de la part des Imbonerakure de la localité. Ces derniers tuent aussi les buffles du parc et vendent leurs viandes discrètement. La semaine d'avant, ils avaient collecté 1.500.000Fbu chez les propriétaires de vaches de la colline Rwamvura et Kivumu en commune Kigamba, province Cankuzo, les accusant de faire brouter leurs vaches dans le parc et dans le champ de tir du domaine militaire du camp Mutukura. En commune Gisagara de la même province de Cankuzo, il est signalé un cas d'assassinat politique commis en date du 21 octobre 2018 par le responsable provincial du SNR Niyonkuru Bonaventure. La victime s'appelait Jonas Mugāra, représentant de FNL d'Agathon Rwasa en commune Gisagara, province Cankuzo. Selon des sources proches de la victime, celle-ci était recherchée par les Imbonerakure et les agents du SNR depuis 2015. Ce jour, il se rendait à Cankuzo en provenance de Rusigabangazi, zone Camazi, commune Gisagara et avait pris le soin de dévier son itinéraire en passant par Cendajuru pour tenter d'échapper à la traque des Imbonerakure. Malheureusement ces derniers ont fait un réseau pour l'arrêter coûte que coûte. Il a été arrêté à Cendajuru où l'administrateur communal Beatrice Nibaruta a ordonné qu'il soit tué, car avait-elle bien précisé, « *il nous a échappé à maintes reprises* ». Le patron du SNR a garanti à l'administrateur communal de Cendajuru qu'il ne peut en aucun cas échapper à la mort. Jonas a été tué au parc de la rivière Ruvubu, confirment les témoins sur place.

(6) En province Makamba, le nommé Charles Njejimana, retraité ex- Forces Armées Burundaises résidant sur la colline Murambi, zone Gitaba a été arrêté après une fouille perquisition policière le 8 octobre 2018. Selon des informations proches de sa famille, son arrestation a été consécutive à un malentendu qui l'avait opposé aux jeunes Imbonerakure de sa colline, la veille, dans un bistrot. Ces derniers ont alors fomenté un montage arguant que ce retraité possédait un fusil. Aucun objet suspect n'a été trouvé à son domicile mais il a été conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba.

En commune Nyanza-Lac, un Imbonerakure prénommé Vivant, a arrêté le 10 octobre 2018 un citoyen de nationalité rwandaise du nom de Callixte Hategekimana, originaire de cette même commune, mais résidant actuellement dans la ville de Makamba, qui venait rendre visite à son ami célestin, habitant en commune Nyanza-Lac. Selon une source proche du dossier, la victime possède pourtant un visa d'établissement au Burundi.

Le nommé Chadrack Nsengiyumva, enseignant à l'école fondamentale Mugeregere en commune Kayogoro a été retrouvé mort dans sa chambre le matin du 9 octobre 2018. Selon une source locale, cet enseignant qui avait été redéployé en provenance de l'ECOFO Nyabigega située en Direction Communale de l'Enseignement de Bururi, avait été intoxiqué dans un bistrot où il avait été la veille. La même source précise que les autorités scolaires, administratives et policières locales sont restées indifférentes face à la mort de cet enseignant. Aucune enquête n'a été diligentée là-dessus. « *On a contacté le directeur communal de l'enseignement à Kayogoro, il n'a pas réagi. Il n'a même pas voulu aider la famille à évacuer le corps de la victime* », s'indigne un de ses collègues contactés. "A la fin de l'année scolaire passée, des autorités scolaires avaient tenu des réunions menaçant les enseignants redéployés. « *Il faudra suivre de près tous les enseignants redéployés, si les résultats ne sont pas satisfaisants, ils*

seront sévèrement sanctionnés y compris des emprisonnements », avait menacé le Directeur Communal de l'Enseignement de Kayogoro.

Un employé de la Banque de Gestion et de Financement, agence Makamba, le nommé Gervais Sindayihebura a été arrêté dans l'avant midi du 12 octobre 2018. Selon une source proche de cette banque, la victime a été interpellée par le chef du service de renseignement en commune Mabanda sur un mandat du procureur du parquet de Makamba, et Gervais est soupçonné "d'espionnage", selon ses collègues. La victime a par la suite été directement conduite au cachot du commissariat communal de police à Mabanda.

En date du 17 octobre 2018, une somme de plus de 12 millions de francs burundais a été volée à l'agence de la compagnie de télécommunication VIETEL Makamba. Selon une source au sein de cette compagnie, cette somme a été volée par Kabura Shabani, un des agents du service comptable. Les employés de cette agence contactés affirment que cela serait lié aux mauvais traitements des employés de cette compagnie par les actionnaires.

Signalons qu'une somme de plus de 30 millions avait été volée au début de ce mois d'octobre 2018 à l'agence de la régie nationale des postes à Makamba, d'après un rapport de l'inspection effectuée à cette agence.

Depuis 2014, une somme de plus de 600 millions a été volée dans différentes banques et micro-finances du chef-lieu de la province Makamba.

En 2014 par exemple, plus de 500 millions ont été volés à l'agence de la banque de crédit de Bujumbura en sigle BCB. La même année, plus de 40 millions ont été volés à la micro-finance COOPEC de Makamba. Ces vols semblent être organisés et une complicité des autorités publiques n'est pas du tout à exclure, selon notre source locale.

Dans cette même province, la population dénonce l'existence d'un réseau de contrefacteurs impunis. En date du 19 octobre 2018, le nommé Nibogora Hassan arrêté et détenu pour cause de paiement d'un faux billet dans un bistrot situé au quartier Bukeye au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, a été libéré sans aucun procès. Ce représentant des taxis motards et membre influant du CNDD-FDD ferait partie d'un vaste réseau de contrefacteurs qui font circuler de faux billets dans cette commune et dans toute la région de l'Imbo. Selon des commerçants de Nyanza-Lac contactés, *« de faux billets avaient été remarqués lors du contrôle de chaque matin »*. *« Hassan est connu comme un représentant des taxis motards contestés par tous les propriétaires de motos de cette commune Nyanza-Lac. Il a été placé par les autorités administratives et policières pour dilapider les biens de l'association en complicité avec le commissaire communal de police et l'administrateur »*, dénonce un des membres du comité de cette association. *« Quiconque parmi les membres de l'AMOTABU ose dénoncer les malversations est vite arrêté et accusé d'atteinte à l'ordre public par l'administration et le commissaire communal de police »*, dénoncent les taxis motards contactés.

Signalons que ce contrefacteur n'a passé que deux jours au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac avant d'être libéré, alors que trois autres jeunes garçons interpellés un jour avant pour le même motif d'accusation avaient été transférés directement au cachot du

parquet de Makamba. Les familles des jeunes garçons interpellés ont dénoncé l'application de deux poids deux mesures.

(7) En province Rutana, trois Imbonerakure, Sabiyumva, Ntakarutimana et Nsengiyumva ont violemment tabassé en date du 2 octobre 2018, la nommée Odette Niyukuri résidant sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, l'accusant de les avoir traités de brigands. L'autorité administrative et policière a été informée de cette violence mais les auteurs n'ont pas été inquiétés.

En date du 17/10 /2018, sur cette même colline de Kinzanza, trois Imbonerakure, Batohana, Irakoze et Nkurunziza Emery ont tabassé et blessé grièvement un agent de police du nom de Horicubonye. Ce policier venait de les surprendre en train de consommer du chanvre. Ces Imbonerakure ont fini par être maîtrisés et ont été conduits au cachot du commissariat communal de Gitanga.

(8) En province Ruyigi, un jeune Imbonerakure du nom de Wilson Ndikumana surnommé Songa, infirmier à l'hôpital Kinyinya, chef de zone Kinyinya, responsable des démobilisés en province Ruyigi, chef des Imbonerakure en commune Kinyinya et le chargé de la propagande communal du parti CNDD-FDD, s'est bagarré dans la soirée du 30 octobre 2018 avec cinq policiers au chef-lieu de la commune Kinyinya. Ces policiers voulaient secourir une femme que cet Imbonerakure était sur le point d'abuser sexuellement. Selon des sources sur place, ce n'était pas pour la première fois que ce membre de la jeunesse affiliée au parti au pouvoir se livrait à de tels actes, sans être inquiété. Ces policiers étaient intervenus suite à un bruit causé par cet Imbonerakure qui s'attaquait à sa victime et aux habitants qui avaient inondé le lieu et qui criaient fort. Ces policiers ont fini par maîtriser le violeur et l'ont conduit au cachot du commissariat communal.

(9) En province Muramvya, un défenseur de droits de l'homme, David Ninganza, porte-parole de la **SOJPAE** et de la **FENADEB**, qui était en mission de travail a été arrêté le 19 octobre 2018 et détenu avec son chauffeur et une jeune fille étudiante qui était avec lui. Ils ont été détenus aux cachots de la police judiciaire de la province Muramvya. Les trois personnes ont été accusées de filmer le cortège présidentiel qui passait.

Un policier s'était précipité sur la jeune fille qui filmait innocemment le cortège et lui avait arraché son téléphone avant d'exiger leur arrestation. Dans son interrogatoire, la jeune fille prénommée Diane n'a pas nié les faits mais avouait l'avoir fait sans être au courant que c'était interdit. Signalons que dans le registre du cachot, onze jours après leur arrestation, rien n'était signalé dans la colonne « Infraction ». Par après, ils ont été conduits à la prison de Muramvya.

(10) En province Kayanza, un marchand de vaches, de nationalité rwandaise connu sous le nom de Nkega a été arrêté en date du 02 octobre 2018 par des agents du SNR de la localité de Rwegura. Un Imbonerakure de la colline Tondero, zone Rugazi, commune Kabarore surnommé Sirono est à l'origine de cette arrestation illégale. Un burundais qui travaillait avec ce rwandais a tenté de corrompre ces agents en leur donnant de l'argent a été lui aussi arrêté, mais relaxé suite à l'intervention de son neveu très influent au niveau du parti au pouvoir local. Le rwandais a été ensuite conduit au cachot du SNR en ville de Kayanza.

Des Imbonerakure ont arrêté en date du 24 octobre 2018, le nommé Mbonihankuye, enseignant à l'ECOFO Camazi après avoir raté son assassinat en date du 19 octobre 2018. Cette arrestation est intervenue après celle de Nduwimana Sixte et de Nduwimana Nestor le 20 octobre 2018. Les trois membres du FNL aile de Rwaswa Agathon sont tous accusés d'avoir volé et déchiré le drapeau du CNDD-FDD, une infraction qu'ils rejettent vigoureusement et que les victimes et leurs familles considèrent comme alibis pour leur faire du mal car ils ont refusé d'adhérer au parti au pouvoir.

(11) En province Bujumbura, un corps sans vie d'un certain Nzigamasabo Léopold a été découvert le matin du 09 octobre 2018 sur la colline Kinyinya, zone Rukaramu en commune Mutimbuzi. Les habitants de la localité dénoncent des jeunes de la milice Imbonerakure d'être les auteurs du crime. Aucune enquête n'a été faite, l'administration policière et administrative s'est contentée d'affirmer que la victime s'était suicidée. Pourtant, selon les mêmes sources, des signes d'assassinat étaient visibles sur son corps.

En commune Kabezi de cette même province, les habitants disent avoir peur suite à une forte et inquiétante présence des militaires et des Imbonerakure lourdement armées qui patrouillent tant la journée que la nuit, surtout au bord du lac Tanganyika. Pendant toute la période concernée par le rapport, aucune personne n'était autorisée à circuler au-delà de 20h. La situation est la même en commune Kanyosha et Mutimbuzi, surtout en zone Gatumba dans les localités de Vugizo, Karagaragara, Ruburizi et Maramvya.

Les habitants de la commune Kabezi se plaignent des contributions forcées pour le compte des Imbonerakure opérant des rondes nocturnes. Ils sont contraints de payer une somme allant de 3000 FBU à 5000FBU par ménage pour des citoyens à faible revenus, et entre 5000 FBU et 20.000FBU pour les commerçants et les fonctionnaires de cette commune.

Après versement du montant exigé, l'administration à la base et les Imbonerakure collecteurs enregistrent les noms de ceux qui paient seulement dans un cahier, sans reçu justifiant la contribution et montant, révèle un habitant de la localité contacté.

(12)En province Gitega, un motard du nom de Vedaste Ntezicimpa a été tué au chef-lieu de cette province dans la nuit du 21 octobre 2018. Le corps avait été privé des organes génitaux qui avaient été arrachés. Selon des témoins, la moto et le téléphone portable de la victime avaient été retrouvés chez un jeune Imbonerakure du nom d'Eric Hakizimana, habitant au quartier Rango de la même ville de Gitega. La police et l'administration locale ont appréhendé le suspect qui a dénoncé d'autres Imbonerakure de différents quartiers de la ville dont Éloge Dushime, Pacifique Irakoze et Gentil Elvis Arakaza interpellés le 24 octobre 2018 dans le quartier de Nyabututsi de la ville de Gitega. Des pressions provenant de certaines autorités du parti au pouvoir pour relâcher les suspects pèsent sur la police. La famille de la victime et la population de Gitega redoutent que les criminels soient libérés.

Dans cette même province de Gitega, un désordre causé par une mauvaise alimentation a éclaté, en date du 11 octobre 2018, et a été à l'origine des atrocités envers des prisonniers à la prison centrale de Gitega. En effet, la police et l'administration pénitentiaire a utilisé une force disproportionnée pour réprimer les

grévistes. Lors de la répression, 3 prisonniers ont été blessés par balles et n'ont pas eu la permission d'aller se faire soigner. L'administration a ensuite privé, au moins pendant trois jours, les prisonniers de l'alimentation en eau et électricité dans le cadre justement de la répression contre la grève et les grévistes. En plus, 21 prisonniers ont été mis dans la cellule de correction où des agents du SNR en complicité avec Bukuru Aline, directrice de la prison, leur ont imposé des séances de torture atroces. La plupart de ces prisonniers qui étaient des membres des ex-Forces Armées Burundaise et des membres du parti d'opposition (Mouvement pour la Solidarité et le Développement) anti 3ème mandat de Pierre Nkurunziza ont passé des jours sans nourriture et sous un froid atroce, sans oublier des coups de chocottes. Un vieux de 63 ans, le nommé Nkurunziza Berchmans, membre de ce parti, parmi les victimes, n'en dira pas le contraire.

(13)En province Mwaro, la police en complicité avec l'administrateur communal de Rusaka a arrêté le 6 octobre 2018 le prénommé Audace, moniteur agricole de la colline Kiyege. Encadrer les théiculteurs pour le compte de l'usine théicole PROTHEM est le mobile de l'arrestation. Cette usine privée, en compétition avec l'Office du Thé du Burundi, se trouve dans le collimateur de l'autorité publique. L'administration de la commune Rusaka a interdit au personnel de cette usine de cueillir le thé dans cette commune, ce qui ne se remarque pas curieusement dans d'autres communes de la province Mwaro.

Sur ce même chapitre d'arrestations arbitraires, il s'agit du cas Budigoma, un enseignant à l'Ecole Fondamentale de Rucunda en commune Rusaka de la province Mwaro, et du cas d'un certain Kwizera arrêtés sur la colline Gikebuka dans la semaine du 15 au 20 octobre 2018 accusés d'avoir subi une formation militaire au Rwanda. Budigoma fut un membre du parti au pouvoir CNDD-FDD qu'il a quitté depuis un certain temps. De son côté, Kwizera était habillé d'un tricot militaire de son frère aîné, un pensionné de l'armée burundaise. Il a été photographié au bureau de l'OPJ qui faisait l'interrogatoire. Les Imbonerakure de la localité sont fiers de leur administrateur qui, selon eux, « *coince comme il faut les opposants politiques* ».

Il ya quelques mois, ces Imbonerakure avaient tabassé Budigoma en pleine journée alors que la victime se rendait au travail. Ses agresseurs n'ont jamais été inquiétés. Au contraire c'est la victime qui avait été intimidée par le chef de zone Makamba et président du parti CNDD-FDD en commune Rusaka, au bureau de l'OPJ, alors qu'elle y était pour porter plainte.

(14)En province Kirundo, des Imbonerakure commandés par Riyazimana Jérôme, responsable des jeunes Imbonerakure en commune de Ntega, Jean Paul Muhiziwintore, vice-président des jeunes Imbonerakure en province Kirundo ainsi que Nkunuzimana Claude président du parti CNDD - FDD en commune de Vumbi ont arrêté onze personnes les accusant d'organiser une réunion illégale au centre Gasura, en date du 21 octobre 2018 et les ont incarcérées au cachot du commissariat communal de Vumbi. Parmi les victimes se trouvait un certain Mihigirwa Zacharie, membre du parti FNL et membre du conseil communal de Vumbi.

L'autre nouvelle qui a caractérisé la sécurité dans cette province, c'est l'attaque armée qui a visé le véhicule de l'administrateur de la commune Busoni, Marie Claudine Hashazinka, dans la nuit du 29 octobre 2018, sur la colline Nyakizu, zone Gatara dans cette même commune de

Busoni. L'administrateur, le chauffeur et le policier qui étaient dans le véhicule visé sont sortis indemnes, mais le véhicule a été endommagé. L'administrateur est sorti de la brousse après l'intervention des militaires qui œuvrent à Gatare et Nyagisozi sur le lac Rweru, frontière naturelle entre le Rwanda et le Burundi.

Des informations recueillies sur place nous indiquent qu'il s'agit d'un règlement de compte entre les Bagumyabanga membres du parti CNDD- FDD de la commune de Busoni. Des membres de ce parti dans cette commune se lamentent en disant que l'administrateur travaille en collaboration avec le tristement célèbre député du nom de Jean Baptiste Nzigamasabo surnommé Gihaha, élu dans cette circonscription, et que les deux appliquent la dictature dans leur mode de gouvernance.

A titre d'illustration, les deux se sont donnés le privilège de s'approprier à eux-seuls la pêche dans le lac Rweru et se sont enrichis grâce à cette activité qui leur apporte des revenus importants. Un véhicule camionnette garni des poissons ne cesse de l'exporter au Congo en transitant par Bujumbura, et cela au moins deux ou trois fois la semaine, alors que personne d'autre n'a le privilège de vendre quoi que ce soit à l'extérieur du pays.

L'administrateur est ensuite indexé comme étant une personnalité arrogante qui sous-estime tout le monde. Ces informations précisent également qu'elle ne cesse de torturer des gens dans son bureau y compris même certains membres faibles du parti CNDD- FDD.

II. LE DROIT A L'EDUCATION : DES VIOLENCES, DES MANQUEMENTS ET DES MAGOUILLES A L'ECOLE

Des violences physiques, des renvois abusifs pour cause de non-paiement des contributions aux élections de 2020, des manquements et magouilles attribués aux gestionnaires des écoles, tels sont certains des faits enregistrés durant cette période de rapport dans le domaine de l'enseignement.

Un écolier mort des punitions corporelles de son enseignant en province Gitega

Un élève de la 5ème année de l'ECOFO Bihanga, zone Mungwa, commune Gitega nommé Cédric Bigirimana, âgé de 12 ans, est mort le 24 octobre 2018 à l'hôpital de Songa dit « Bétaniya » suite aux coups de bâtons et de pieds lui infligés par son enseignant, Mathieu Mbarushimana. Les médecins ont affirmé que l'enfant avait la colonne vertébrale cassée et les reins détruits. L'auteur du crime a été arrêté pour répondre de cet acte ignoble. Il a écopé de 20 ans de servitude pénale dans un jugement de flagrance rendu par le Tribunal de Grande Instance de Gitega.

Des renvois scolaires pour motif de non-paiement des contributions aux élections de 2020

En province Makamba, les parents des élèves et écoliers ont protesté contre les renvois abusifs de leurs enfants pour motif qu'ils n'avaient pas encore payé les contributions aux élections de 2020. Selon les parents contactés, les directeurs des écoles renvoyaient même des écoliers et élèves qui n'avaient pas encore atteint l'âge de voter. « *A côté des discours qui disaient que les contributions aux élections de 2020 sont volontaires, les directeurs des écoles s'arrogent le droit de renvoyer des écoliers et élèves* », se lamentait un parent dont un enfant avait été chassé de l'école. « *On nous exige de payer les frais alloués aux élections alors qu'on reçoit à peine les frais scolaires* », se lamente un parent rencontré au chef-lieu de la commune Mabanda.

« *C'est vraiment honteux ces contributions ! Imaginez un chef de ménage qui est obligé de payer 2000 francs pour son propre compte, 2000 francs pour son épouse et une autre contribution pour ses 4 ou 5 enfants?* », lancent fâchés des parents du chef-lieu de la province Makamba contactés. Certains directeurs d'écoles contactés disent qu'ils sont conscients de la misère de la population mais qu'ils exécutent les ordres de leurs chefs hiérarchiques. « *On nous oblige de renvoyer tout élève qui n'a pas encore payé ces contributions, nous sommes obligés de le faire ainsi sinon ils menacent de nous démettre de nos fonctions* », ont révélé les responsables d'écoles contactés. Et d'ajouter, « *dans la réunion tenue le 17 octobre 2018 avec le gouverneur Gad Niyukuri, il nous a obligés de collecter ces frais avant tout autre frais* »

Des abandons scolaires pour cause de grossesses non désirées

Plus de 3700 cas d'abandons scolaires liés aux grossesses non désirées ont été enregistrés au Burundi au cours de l'année scolaire 2015-2016. Les données ont été fournies par la Directrice Générale de l'Enseignement Fondamental et post Fondamental en date du 11 octobre 2015 lors de la célébration de la journée internationale dédiée à l'éducation de la jeune fille. Selon cette Directrice Générale, au cours de l'année scolaires 2015-2016, le Ministère de l'Education Nationale a dénombré 3742 jeunes filles qui ont abandonné l'école pour cause de grossesses non désirées. Parmi elles, 2286 cas ont été enregistrés uniquement dans le cycle fondamental de la première à la 9ème année. Une situation qui inquiète beaucoup le Ministère de l'Education qui affirme que beaucoup de jeunes filles sont des enfants qui deviennent des mères à l'âge précoce. Ainsi, durant la même période, le ministère fait un classement des quatre provinces qui viennent en tête dans des cas d'abandons scolaires des jeunes filles victimes de grossesses non désirées.

La province Gitega vient en tête, Muyinga occupe la deuxième place, Rumonge la troisième et Bururi en quatrième position. Rumonge qui avait abrité la journée internationale de la fille burundaise a enregistré depuis 2015 plus de 450 cas d'abandons scolaires des jeunes filles victimes de grossesses non désirées. Trois communes ont été classées premières dans cette province. Celle de Rumonge occupe la première place, elle est suivie par celle de Buyengero puis la commune de Burambi. Le ministère regrette que les auteurs de ces grossesses non désirées contre ces jeunes filles ne soient pas identifiés et poursuivis par la justice. Ainsi, une situation d'impunité dont jouissent les auteurs de ces grossesses ne fait qu'encourager le phénomène.

Une insuffisance inquiétante de bancs pupitres en province Kayanza

A l'ECOFO Kirema en zone et commune Kayanza, une insuffisance inquiétante et gênante de bancs pupitres s'y fait sentir. En moyenne 5 à 6 élèves s'essayent sur un même banc. Au cours d'une réunion organisée par le directeur de cette école, ce dernier a exprimé un besoin criant d'au moins 100 bancs pupitres pour que les élèves puissent s'asseoir à 3 par bancs pupitre. Les parents se sont alors convenus d'une contribution de 1000 FBU par parent pour pouvoir acheter ces pupitres et les amener à l'école. La moyenne de 6 élèves par pupitre est générale dans toutes les ECOFO de la province Kayanza.

Des salles de classes surpeuplées et sans bancs pupitres en province Cibitoke

Quelques écoles fondamentales des communes de la province Cibitoke n'ont pas de salles de classe. Des sources éducatives parlent d'un manque criant des locaux ou de salles de classe. Ainsi, une salle de classe peut contenir plus de 140 écoliers qui s'asseyent à même le sol pendant les leçons. « *On ne comprend pas comment nos enfants vont étudier même si le gouvernement nous rassure que l'enseignement marche très bien* », se lamente un parent rencontré au chef-lieu de la province. Les enfants n'arrivent pas à écrire et à suivre le maître suite à ces effectifs inacceptables dans des salles de classes sans pupitres. Les enseignants disent qu'ils ont un problème très sérieux de ces enfants qui n'ont pas où s'asseoir. Les parents et les enseignants demandent que l'Etat intervienne rapidement. Contacté, le Directeur de l'Enseignement à Cibitoke reconnaît ce défi mais n'en voit pas l'issue.

Des parents crient aux malversations dont le Directeur de l'ECOFO Rukaramu est responsable

Le nommé Hilaire Irabaganje, directeur de l'ECOFO Rukaramu 2, en zone Rukaramu commune Mutimbuzi, province Bujumbura est accusé par les parents d'élèves de dilapider et de détourner impunément les biens de l'école. Des élèves ont fabriqué des briques et il les a utilisées pour construire sa propre maison. En pleine journée, au vu et au su de tout le monde, il a utilisé les tôles de l'établissement sur le toit de sa propre maison. A côté de ces détournements, il exige aux parents de contribuer une somme de 2000FBU chacun pour la construction d'une salle de classe. Aux mois de mai et juin derniers, il a détourné des vivres destinés à la cantine scolaire, selon les mêmes sources. Ces dernières précisent bien que le Directeur a détourné la farine de maïs destinée à nourrir les enfants et l'a donnée comme nourriture à ses bêtes. Informé de la situation, le Directeur Communal du nom de Ndikumana l'a laissé faire. Les parents s'inquiètent et dénoncent mais la situation ne change guère.

Un Abbé directeur d'internat tabassé par des cuisiniers au Lycée Musenyi, en province Ngozi

L'Abbé Rurikumutima Pascal, directeur d'internat au Lycée Musenyi, en province Ngozi, qui est une école d'excellence, a été sérieusement tabassé par des cuisiniers de ce lycée dans la nuit du 15 octobre 2018. Des informations recueillies sur place indiquent que l'incident a été commandité par le directeur de ce lycée, Abbé Victor Ntihakose qui accuse sa victime de ne pas appartenir au parti CNDD-FDD. Depuis cet incident, il n'était pas encore revenu au lycée jusqu'à la fin du mois d'octobre 2018.

Des parents contraints de financer la construction des salles de classe

Au cours d'une réunion organisée en date du 28 octobre 2018, les parents d'élèves du Lycée Municipal Mutanga, en Mairie de Bujumbura ont été informés que l'école veut construire trois nouvelles salles de classe et que par conséquent chaque parent doit payer 23 000 FBU par élève pour financer cette activité. La décision fait suite à un effectif élevé d'apprenants par salle de classe. Un parent qui a 5 enfants a demandé s'il allait payer 115 000 FBU. La direction a fait sourde oreille, maintenant la décision comme telle.

Un directeur magouilleur enfin suspendu de ses fonctions en province Cibitoke

Le directeur de l'Ecole Fondamentale de Mugina en province Cibitoke, le nommé Sylvain Nyandwi reconnu comme faisant avancer des élèves ayant échoué a enfin été suspendu de ses fonctions. A la question de savoir pourquoi il n'a pas été arrêté et puni conformément à la loi, le Directeur Provincial de l'Enseignement indique que des enquêtes sont en cours et que d'autres sanctions vont tomber. « *Nous sommes satisfaits de cette décision du Directeur Provincial de l'Enseignement à Cibitoke* », indiquent un enseignant et les parents rencontrés sur le lieu. Les élèves qui ont échoué et qui n'avaient pas « *bénéficié de cette magouille* » saluent cette décision et demandent de punir sérieusement cette autorité.

Répercussions de la hausse du minerval au fonctionnement des écoles

Le Lycée de l'Espérance, ancienne école technique des métiers de Buhiga située dans la Direction Communale de l'Enseignement de Buhiga, province Karusi, court un risque de fermeture de ses portes. Ce lycée public à régime d'internat compte cette année scolaire 93 élèves alors qu'au cours de l'année scolaire écoulée elle en avait plus de 200. Les éducateurs de cet établissement scolaire disent que cela est dû à la hausse du minerval qui est actuellement fixé à 45 000 FBU alors qu'il était de 15 000 FBU l'année scolaire passée et de 10 000 FBU l'année précédente. Ces autorités scolaires disent que certains élèves préfèrent l'externat pour payer 7000 FBU de minerval.

Les sources en provenance de la Direction Provinciale de l'Enseignement indiquent que ces 93 élèves pourraient être réaffectés au Lycée Buhiga, aussi à régime d'internat et les deux lycées se trouvent juxtaposés et sont tous deux sous convention de l'Eglise Anglicane. Le Lycée de l'Espérance en question a une section scientifique et cette filière va être ouverte au Lycée Buhiga qui est une ancienne école de la place qui avait seulement la section lettres modernes et qui compte 500 élèves internes. Le Directeur Provincial mène encore des consultations avec les

concernés avant qu'une décision ne soit prise. Signalons que la province scolaire de Karusi compte cinq établissements secondaires publics à régime d'internat.

Le directeur du lycée Mukoni en province Muyinga accusé de manquements graves

Le directeur du Lycée Mukoni, Séverin Nzikobanyanka, est accusé par des enseignants et des parents de son école d'une gestion calamiteuse et frauduleuse de l'établissement.

Des sources concordantes affirment que ce responsable d'école fait fi des directives de la Ministre de l'Education, principalement celle qui interdit l'exigence de quoi que ce soit pour accorder une place scolaire.

L'obtention d'une place de redoublement est conditionnée à cette école par le paiement d'une somme de 15000 FBU. Le Directeur Séverin exige le paiement de 2000FBU dont 1.000 FBU pour les frais d'assurance et 1.000 FBU pour le rayonnement sportif. Ceci concernait chaque demandeur de place au Post-Fondamental en provenance d'une autre école.

Pour les élèves du cycle fondamental (7^{ème} – 9^{ème}) en système d'externat, il exigeait le montant détaillé comme suit : 5.000 FBU d'inscription, 1.000 FBU de frais d'assurance, 1.000 FBU de frais de rayonnement sportif et 15.000 FBU pour achat d'un banc-pupitre. Il faut bien sûr ajouter à ces montants les frais de minerval qui équivalent à 21000FBU par an. Tous les redoublants de la même école doivent à leur tour payer 5000 FBU libérés comme une contribution à l'achat des bancs – pupitres.

Malgré la perception de ces frais indus, les professeurs signalent un manque criant du matériel didactique tant réclamé par le personnel (livres, cahiers de préparation, cahiers des points, les journaux de classe, etc.) Faisons remarquer que notre source fait état de plus de 160 élèves en provenance d'autres écoles qui se sont fait inscrire à ce lycée.

III.DROIT A LA SANTE : DETOURNEMENTS ET MAUVAISE GESTION DU SECTEUR

Des détournements de primes de l'OMS offerts aux infirmiers affectés au site de prise en charge contre Ebola, une mauvaise gestion des structures de soins avec un impact sur les conditions de travail dans le secteur, des vols de médicaments et du matériel de soins, des injustices et une politisation à outrance du secteur de santé, une médecine légalisée et dangereuse contre les maladies chronique, tels sont quelques faits qui ont été rapportés et qui ont caractérisé le secteur de la santé durant ce mois d'octobre 2018.

Des infirmiers dénoncent des détournements de leurs primes

En date du 12 octobre 2018, une délégation du Ministère de la Santé a informé les infirmiers du site de prise en charge contre Ebola situé en province Cibitoke que leurs primes avaient été revues à la baisse dès le mois d'octobre 2018. Désormais, selon cette délégation, chaque infirmier affecté dans ce service devrait obtenir une somme forfaitaire de 200000FBU par mois

au lieu de 300000FBU par mois presté comme le stipulait le contrat signé au début de cette activité. La délégation du ministère a justifié cette révision à la baisse des primes de ces infirmiers par le manque de financement.

Des infirmiers contactés estiment que cet argent est subtilisé par les autorités du Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida. Ces mêmes infirmiers précisent que des superviseurs de l'Organisation Mondiale de la Santé qui passent régulièrement dans différents sites de prise en charge contre Ebola révèlent à ces infirmiers que leurs primes ont été débloquées à raison de 10000FBU par jour et par infirmier. Les infirmiers affirment ne pas comprendre les mobiles qui seraient derrière cette révision à la baisse de ces primes. Certains infirmiers disent qu'ils venaient de passer trois mois sans être payés. Ils demandent au Ministre de la Santé de les remettre dans leurs droits en respectant les clauses des contrats qu'ils ont signés lors de leur affectation dans ce service de prise en charge épidémiologique contre l'épidémie d'Ebola. En tout, une douzaine de sites contre l'épidémie d'Ebola ont été créés sur les frontières du Burundi avec les pays limitrophes.

Des revendications syndicales à la base de la grève des infirmiers de l'hôpital Roi Khaled

Les infirmiers de deux syndicats SYNAPA et CNTS de l'hôpital Roi Khaled en Mairie de Bujumbura ont entamé un mouvement de grève le 17 octobre 2018. Ils revendiquent notamment leur représentation au conseil d'administration de l'hôpital, le versement en tranches des arriérés de salaires de 2009 jusqu'en 2013 comme convenu avec la Direction. Ils dénoncent la mauvaise gestion de leur institution qui entraîne des répercussions négatives sur leurs conditions de travail.

Le médecin provincial de la province Bururi s'insurge contre la commercialisation « légalisée » des médicaments contre les maladies chroniques

Depuis un certain temps, l'association des guérisseurs du Burundi a commencé la commercialisation des médicaments traditionnels affirmant que ces produits traitent les maladies chroniques en l'occurrence le foie, l'insuffisance rénale, l'estomac, l'hypertension et d'autres types de maladies. La population contactée fait savoir que le coût d'un lot de ces médicaments varie entre 5000 FBU et 50 000FBU.

Après vérification, la Direction Provinciale de la Santé a sollicité l'intervention du Gouverneur de province pour arrêter ces activités en rapport avec la vente de ces produits estimant que ces médicaments ne figurent pas sur la liste des médicaments essentiels. Il accuse le Gouverneur d'avoir couvert cette vente illégale et dangereuse. Ce médecin provincial s'était enfin adressé au Ministre de la Santé et de Lutte contre le Sida pour arrêter la vente de ces médicaments.

Cette association des guérisseurs du Burundi a obtenu la reconnaissance du Gouverneur de Bururi en date du 29 août 2018 et une autorisation d'exposition des médicaments traditionnels depuis 2009.

Le médecin provincial s'oppose aux activités de l'association et précise que l'autorisation d'exposition de ces médicaments que l'association fait valoir ne signifie pas qu'elle a le droit d'exercer l'art de guérir les maladies chroniques.

Vol d'un appareil de monitoring au service de gynécologie et des dénonciations de politisation de l'enquête et du milieu hospitalier de l'hôpital Makamba

Un appareil de monitoring du service de gynécologie a été volé à l'hôpital Makamba en date du 7 octobre 2018. Le 29 octobre 2018, un anesthésiste du service de laboratoire, membre du comité provincial du parti UPRONA, à la garde ce jour, a été arrêté « *sans qu'un autre employé du service concerné soit inquiété* », s'interroge un de ses collègues. « *Pourtant, le chef du service dans lequel l'appareil a été volé avait affirmé qu'il avait fermé les portes du service avant que notre collègue n'arrive à la garde* », s'inquiète un autre employé du service de laboratoire contacté. « *Une lettre de demande d'explication avait été adressée à M. Lambert, et la direction de l'hôpital n'a pas attendu la réaction du présumé voleur de l'appareil, elle a vite fait recours à la police* », s'interrogent ses collègues.

A cet hôpital, des suspicions et une méfiance sur base ethnique et politique connaissent une recrudescence inquiétante. Selon des informations à cet hôpital, des divisions sur base ethnique et politique y sont une triste réalité. « *Les nominations des chefs de services dans notre hôpital ne tiennent plus compte du niveau et de l'expérience, mais plus des critères ethniques et politiques. Si tu n'es pas hutu et du parti CNDD-FDD, quel que soit ton niveau, tu ne peux pas être un chef de service. Des licenciés en santé et expérimentés sont subalternes des infirmiers de niveau A2 voir même A3* », témoigne un des membres du syndicat national du personnel paramédical.

« *Des patients préfèrent se rendre dans des centres de santé au lieu de se confier aux services de notre hôpital suite au mauvais service et accueil alors qu'il y a des employés qui ne font absolument rien, affectés comme des informateurs de la direction et du CNDD-FDD* », déplore la même source.

« *Certains de ces informateurs ont été souvent surpris en flagrant délit avec des médicaments et matériels volés, mais ils n'ont jamais été inquiétés car ils sont du parti CNDD-FDD. C'est déplorable qu'on arrête M. Lambert pour de simples soupçons alors que des voleurs à cet hôpital sont connus. Demandez à chacun des employés de cet hôpital, un certain Nahigombeye, infirmier et membre du CNDD-FDD a été surpris par le même Directeur administratif et financier avec des médicaments et autres matériels, mais il n'a pas été inquiété par qui que ce soit* », lance fâché un des employés de cet hôpital. Et d'ajouter, « *Ce même infirmier et informateur du CNDD-FDD a été dénoncé par un diabétique qui l'a surpris fraudant des médicaments. Au lieu d'arrêter l'auteur de ces fraudes, la direction de l'hôpital s'est tournée sur un autre infirmier qui n'a été cité ni de près ni de loin dans cette affaire avant de faire un montage contre ce dernier en collaboration avec un patient* »

Signalons que cet anesthésiste a été d'abord entendu par le représentant du service national de renseignement et le Gouverneur de Makamba dans le cabinet de ce dernier, avant d'être placé isolé dans le cachot du commissariat communal de Makamba.

IV. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Dans ce chapitre, nous parlons des conséquences liées à la suspension des ONGs étrangères, surtout dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'assistance aux vulnérables dont les femmes allaitantes et enceintes, sans oublier l'accès à des semences et des engrais chimiques. Nous décrivons notamment des faits de détournement des fonds publics, des malversations et détournements des indemnités attribuées à des victimes d'expropriations des terres minières en commune Mabayi. Dans ce domaine de gouvernance, des citoyens de la province Muyinga dénoncent « *des prétendus élus égoïstes inaptes à défendre les intérêts des citoyens* »

Des conséquences liées à la suspension des activités des ONGs étrangères

En province Muramvya, des bénéficiaires des mutuelles de santé mises en place par MEMISA Belgique dans toutes les communes se trouvent dans une grande détresse. Ces mutuelles aidaient beaucoup la population paysanne dans différents soins de santé. Elle recevait notamment une carte d'assurance médicale de 3.000 FBU par an et était soignée ou hospitalisée gratuitement en présentant cette carte. « *Aujourd'hui, tout est arrêté* », déplore une femme rencontrée à l'hôpital qui était venue se faire soigner.

Cette ONG avait aussi mis en place des cellules et mécanismes de veille sanitaire à base communautaire pour le fonctionnement d'un système d'alerte à base communautaire, et ce mécanisme n'a plus de suivi, maintenant.

En province Muyinga, des citoyens sont frustrés. Etant donné que la saison culturale bat son plein et que les activités des ONGs qui procuraient des semences sont suspendues, les pauvres agriculteurs demandent aux responsables administratifs à tous les niveaux de trouver des solutions urgentes à leurs préoccupations. L'exemple le plus écœurant est celui d'une ONG locale appelée PIPE Niyongana, subventionnée par une des ONGs nationales CAPAD (Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement), qui avait déjà apprêté les semences pour la saison agricole en cours. Ces dernières sont coffrées dans les magasins, vu que la suspension des activités est tombée juste avant leur distribution aux bénéficiaires. Ainsi, les autorités administratives (locales et communales) sont sommées par la population de débloquer la situation dans les meilleurs délais, faute de quoi, des manifestations à caractère subversif sont envisageables en vue de se défaire « *des prétendus élus égoïstes, gourmands et inaptes à défendre les intérêts des citoyens* », du moins selon les dires de ces citoyens.

Les femmes allaitantes, bénéficiaires de la bouillie de la part de CRS (Catholic Relief Services), à travers le projet « AMASHIGA » exigent de sursoir sur la mesure qui n'a d'autres visées que priver les citoyens des droits élémentaires, telle que l'autosuffisance alimentaire. La tension monte chaque instant, les esprits sont surchauffés, le peuple est mécontent.

Dans la ligne droite de promouvoir la Filière « Café », la Fédération TERINTAMBWE, Collectif des Associations regroupant les Caféculteurs de Muyinga, avait précédemment

promis, sous forme de motivation aux caféiculteurs ayant coupé totalement de vieux arbres caféiers, de l'engrais pour les nouveaux rejets, des semences sélectionnées compatibles avec les plantations caféicoles, sans oublier de nouveaux plants caféiers. La suspension des activités des ONGs internationales qui la finançaient fait que cette ONG locale ne soit plus à mesure d'exécuter ces activités.

La commune Giteranyi, frontalière de la République Unie de Tanzanie connaît de nombreux cas de rapatriés. Ces derniers ne mâchent pas leurs mots en déclarant haut et fort et sans faux fuyant que les autorités gouvernementales issues du parti présidentiel sont de « *Grands Menteurs* » et que la décision prise de suspendre les ONGs étrangères est un coup dur pour eux. Ils déplorent les déclarations mensongères que des autorités du pays prononcent lorsqu'elles sillonnent les camps des Réfugiés Burundais établis en Tanzanie pour les sensibiliser au rapatriement. A leur arrivée au bercail, ils disent qu'ils sont accueillis par la misère dans laquelle croupissent leurs voisins qui avaient résisté aux mauvais traitements des jeunes Imbonerakure de la localité. Ils regrettent le comportement de ceux-ci qui les dévalisent de leur maigre paquet – retour. Ils s'évertuent à leur extorquer des aveux, des informations relatives aux bandes armées qui s'organiseraient dans les camps des réfugiés de leur provenance (Rwanda ou Tanzanie) et qui s'apprêteraient à attaquer le Burundi. La suspension des activités de l'ONG CRS (Catholic Relief Services), principalement celles en rapport avec le Programme « Amashiga » a causé un énorme préjudice aux femmes allaitantes rapatriées, nous rapporte un observateur local.

En Commune Butihinda, la situation est encore aggravée par la suspension des activités des Associations/Groupements Associatifs qui opèrent dans le secteur minier. Dans cette commune, la main d'œuvre anciennement occupée par le secteur minier a été fortement touchée par l'attribution du marché à la Société dénommée « *African Mining Company* » qui exerce à la colline Masaka pour être logée à la colline Gahararo. Cette dernière n'emploie qu'une infime portion de main d'œuvre journalière, comparativement aux gens anciennement employés par les exploitants artisanaux. Plusieurs familles qui avaient l'habitude de se faire embaucher quotidiennement auprès des Associations engagées dans l'exploitation artisanale des mines sont fortement frappées par la mesure de suspendre les activités des Associations / Groupements Associatifs du secteur minier. Elles réclament la levée de cette mesure qui risque de créer des retombées très négatives à l'économie de toute la commune Butihinda, mais aussi sur les ménages qui vivaient grâce à ces exploitations.

Des habitants du chef-lieu de la province Muramvya dénoncent un détournement flagrant des fonds alloués à la reconstitution de l'enclos royal

Le projet de reconstitution de l'enclos royal en commune et province Muramvya soulève des remous, des interrogations et des étonnements. En effet, depuis le mois de juin 2018, la commune a entrepris la reconstitution des maisonnettes en paille de l'enclos royal se trouvant tout près du lycée Muramvya. 162.000.000FBU constitue un budget total alloué à ce projet déjà réalisé. Il s'agit de 4 maisonnettes traditionnelles en paille et une clôture en barres de fer. Tout le monde se demande alors comment ces travaux peuvent consommer un tel budget. Pour les spécialistes en la matière, ils affirment que ces travaux ne peuvent pas coûter plus de

30.000.000FBU. Certains dénoncent un détournement notoire et y voient une main du parti au pouvoir, surtout que le chef du chantier était en même temps n°2 de la ligue des jeunes Imbonerakure dans cette province.



Photo de l'enclos royal reconstitué en quatre maisonnettes semblables

Le chef de colline Makamba en province Makamba accusé de détournement des fonds collectés pour la construction d'un pont

En province Makamba, les habitants de la colline Nyantakara accusent Nteturuye, le chef de cette colline et membre du CNDD-FDD d'avoir détourné de l'argent destiné à la construction d'un pont reliant les collines Nyantakara et Kabizi. Selon ces habitants, cet élu local a collecté une somme importante d'argent auprès de toutes les couches sociales invoquant le motif de réfection de ce pont mais n'avait rien fait pour justifier l'utilisation de ces fonds. « *Un motard payait une somme de 3000 FB*U, *un coiffeur 2250 FB*U *servant pour la première tranche* », disait-il. Des motards contactés accusent cet élu collinaire de les harceler pour payer une deuxième tranche de 2000FBU alors qu'il n'a rien fait avec la première tranche. « *Il nous intime l'ordre de payer une somme de 2000FBU servant de deuxième tranche alors que rien n'a été fait avec la première* », grogne un propriétaire d'un salon de coiffure contacté depuis cette colline. « *On travaille à perte depuis que cet axe est impraticable. On est obligé de faire 18 kilomètres de plus pour arriver au chef-lieu de la commune Kayogoro. ce qui occasionne des dépenses supplémentaires* », se plaint un commerçant. Selon ces habitants, ce chef de colline a, dans un premier temps apporté des planches qu'il a stockées dans un bureau de la commune, arguant qu'elles vont servir pour la réhabilitation de ce pont.

« On ne connaît pas la destination de ces planches depuis un certain temps. Elles ont été déplacées vers une destination inconnue depuis plus d'un mois », lance fâché un des propriétaires de motos contactés. Cette route est impraticable depuis plus de deux mois, selon une source locale.



Photo du pont non réhabilité

Des menaces de démantèlement du site de déplacés de guerre en commune Ruhororo, province Ngozi

En province Ngozi, commune Ruhororo, des menaces de démantèlement du site de déplacés de guerre de 1993 continuent. Des réunions sur réunions, l'autorité publique locale imagine des stratégies pour arriver à cet objectif. En date du 4 octobre 2018, le chef de colline Rwamiko connu sous le nom de Baragunzwa Jean, alias Kajandi, a tenu une réunion à l'intention des habitants de cette colline. Dans son discours, cette autorité collinaire a signalé que la réunion était organisée dans le but d'informer les déplacés de guerre que le projet de démantèlement des sites des déplacés est un projet du gouvernement et que l'exécution ne devra pas tarder. Il a

tenu à préciser que la mise en application de cette décision commencera par le site des déplacés de Ruhororo. Il a ajouté que les déplacés qui vont saboter les activités relatives à la mise en application de ce projet devront comparaître en justice. « *Le gouvernement de Pierre Nkurunziza ne peut pas tolérer encore l'existence des sites des déplacés de guerre internes au moment où la paix règne partout dans le pays* », a-t-il martelé.

Avant de clore la réunion, le chef de colline a profité de l'occasion pour communiquer aux habitants de la composante sociale hutus du clan « Abahanza », qu'une réunion à leur intention était organisée au chef-lieu de la commune Ruhororo.

L'administrateur communal de Babayi en province Cibitoke accusé de malversations économiques et de détournement des indemnisations foncières attribuées aux victimes d'expropriation des terres minières

Le conseil communal de Mabayi en province Cibitoke est divisé par le dossier relatif à l'indemnisation insignifiante qui est attribuée à la population expropriée des terres minières sur la colline Gahoma, zone Butahana, province Cibitoke. Les sources sur place disent que ce conseil communal accuse l'administrateur de malversations économiques car si la société dénommée "Tanganyika Mining" exploitant de l'or dans cette localité donne de l'indemnisation à la population, l'administrateur Pascal Basarurwuzuye ne facilite pas les transferts. Au cours d'une réunion du conseil communal public tenue le 22 octobre 2018 à Gahoma, la population sur place a accusé Basarurwuzuye de faire passer les indemnisations sur un compte non connu ouvert par cette autorité. « *Cette société nous donne une indemnité insignifiante à cause de notre administrateur qui en tire des profits* », se lamente un habitant de cette localité visiblement en colère. Un des membres du conseil communal précise sans mâcher les mots que cet administratif ne mérite pas d'être un responsable digne de ce nom. « *Nous l'avons conseillé de cesser de s'ingérer dans cette affaire, en vain* », a-t-il expliqué. Parmi ces membres du conseil communal, certains proposent de le limoger l'accusant de malversations économiques, mais d'autres demandent de faire des enquêtes. Le directeur général de cette société n'a pas voulu s'exprimer sur cette transaction sur le compte personnel de l'administrateur.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le contexte socio-politique, économique et sécuritaire décrit dans ce rapport constitue une menace grave à la survie et au développement socio-économique des burundais. Les faits rapportés constituent une fois de plus, des preuves que le pays continue de plonger dans le gouffre de la dictature, de la crise sociale et politique au profit de quelques autorités publiques qui ne pensent qu'à leurs intérêts individuels. C'est au moment où ces autorités ne cessent de proclamer la paix recouvrée sur toute l'étendue du territoire burundais et ne veulent entendre dire que le pays est en crise.

Suite à tout ce qui précède, le FORSC recommande :

Au gouvernement et aux institutions étatiques du Burundi :

- De sentir le mal qui ronge le pays et d'agir pour libérer le peuple ;
- De mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme qui se commettent dans l'impunité totale des auteurs ;
- De mettre un terme au système mafieux de gouvernance qui mine l'économie et le développement de la nation.

A l'EAC, UA et ONU :

- D'exercer une forte pression sur le régime de Pierre Nkurunziza qui veut conduire le pays dans la violence et l'amener sans tarder à la table de négociation ;
- De mettre en application les différentes recommandations et décisions de l'UA et de l'ONU.

A la CPI :

- D'émettre des mandats internationaux pour arrêter les criminels qui commettent et entretiennent les violences et les violations de droits de l'homme au Burundi.